

## L'ASF réunit son Conseil à Bruxelles pour promouvoir les métiers de financement spécialisés

Le Conseil de l'Association française des Sociétés Financières<sup>1</sup> s'est réuni le 20 septembre à Bruxelles.

Cette réunion marque l'empreinte forte des textes européens sur le fonctionnement des métiers de financement spécialisés. Elle permet notamment de traiter des sujets européens et de créer l'occasion de rencontres collectives avec des représentants de la Commission, du Parlement et du Conseil européens.

Ont ainsi été évoqués la transposition des règles de Bâle III, la réforme de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MIF) et de la directive sur l'intermédiation en assurance, le projet de directive sur le crédit immobilier, la réforme de la norme comptable IAS 17 sur les contrats de crédit-bail...

La vingtaine de professionnels membres du Conseil dirigent les principaux établissements de crédit français spécialisés en affacturation, crédit-bail, cautions, crédit à la consommation et crédit au logement. Ils représentent 40 000 salariés et 300 milliards d'euros d'encours de crédit. Certains d'entre eux sont très implantés sur le marché européen où ils détiennent des parts de marché prééminentes.

Ils ont présenté de façon très concrète leurs métiers, qui financent directement les acteurs économiques que sont les entreprises et les ménages, et expliqué leurs spécificités au regard des projets réglementaires européens.

Le projet de transposition des règles de Bâle III a été évoqué. Les professionnels ont souligné les particularités de leurs activités et les impacts du futur ratio de liquidité sur des établissements non collecteurs de dépôts bancaires auprès du public.

*Contacts : Françoise Palle-Guillabert, Délégué Général 01 53 81 51 51  
Isabelle Bouvet, Assistante 01 53 81 51 56*

---

<sup>1</sup> L'ASF (Association Française des Sociétés Financières) regroupe l'**ensemble des établissements de crédit spécialisés** : quelque 350 entreprises pour près de 300 milliards d'euros d'encours, soit **environ 20% du total des crédits à l'économie du secteur privé français**.

**Les activités des membres de l'ASF sont multiples** : **financement des particuliers** (crédit à la consommation et financement spécialisé du logement), **financement des entreprises et des professionnels** (financement des investissements d'équipement et des investissements immobiliers : crédit-bail, mobilier et immobilier, financements classiques à court, moyen et long terme), **services financiers** (affacturation et cautions), **services d'investissement** (ensemble des métiers relatifs aux titres et autres instruments financiers).